

CONSIDÉRATIONS ÉPISTÉMOLOGIQUES SUR L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES*

par *LASZLO LEDERMANN*

*Chargé de cours de relations internationales
à l'Université de Genève*

S O M M A I R E

- I. Introduction
- II. Causes de l'intérêt porté à l'étude des relations internationales
- III. Epistémologie de l'étude des relations internationales
 - 1) Sujet et champ d'étude
 - 2) Nature de la discipline
 - 3) Méthodes d'investigation
 - 4) Lois, théories et théorèmes dans l'étude des relations internationales
 - 5) Place de la discipline des relations internationales dans les sciences sociales:
 - a) par rapport à l'étude de l'histoire
 - b) par rapport à la science politique
 - c) par rapport au droit international
 - d) par rapport à la sociologie
- IV. L'objectif de l'étude des relations internationales
- V. Qualités requises de celui qui « pratique » l'étude des relations internationales
- VI. Utilité de l'étude des relations internationales
- VII. Conclusions

I

Le problème épistémologique de cette nouvelle relativement branche des sciences sociales — Relations Internationales — m'a préoccupé depuis les temps déjà lointains où, directeur-adjoint du « Geneva Research Centre », institution de recherche scientifique des problèmes de relations et d'organisation internationales (fondée à Genève dans l'entre-deux guerres par la Fondation Rockefeller et la Dotation Carnegie et travaillant en étroite collaboration avec l'Institut universitaire de Hautes Études Internationales de Genève), j'ai eu le devoir — et le privilège — d'éditer un volume (ou, plutôt, les résultats d'un symposium) consacré précisément au problème dont traite cette étude, à savoir la place de

* Texte (complété) d'une conférence prononcée le 9 Juin 1960 à la Société de Sociologie de Genève.

la discipline des Relations internationales dans les sciences sociales¹. Le sujet de la discussion ou, plutôt, de la controverse (courtoise, amicale) n'a pas été nouveau, alors déjà : on pourrait dire qu'elle datait des débuts mêmes de cette nouvelle discipline. Ce qui est cependant intéressant et curieux de constater c'est que cette même controverse existe et dure toujours : divergence d'opinions sur le sujet, le champ d'investigation, l'objet, la nature, la méthode et les buts de l'étude des Relations Internationales ainsi que sur sa place dans les sciences sociales de même que ses rapports avec ces dernières.

II

Disons tout d'abord quelques mots sur les *causes* mêmes de l'intérêt considérable — et toujours croissant — qui se manifeste pour cette nouvelle branche de connaissances. Nous pensons que point n'est besoin de perdre du temps pour démontrer la *réalité* de cet intérêt : le grand nombre de « manuels », traitant de la discipline des Relations internationales², les centaines d'études et articles de périodiques qui leur sont consacrés, les instituts et centres de recherches ou sections d'études spéciales fondés à cet effet dans des Universités et autres institutions d'enseignement supérieur ou, encore, les chaires et enseignements spécialisés institués sur ce sujet, surtout en Amérique et dans le Commonwealth britannique, mais d'une façon croissante aussi en Europe³

1. P. GUGGENHEIM et P. B. POTTER, *The Science of International Relations, Law and Organisation*, Geneva, 1940.

2. Parmi les derniers parus de ces manuels, voir entr'autres : M. M. BALL - H. B. KILLOUGH, *International Relations*, New York, 1956. R. BLÜHDORN, *Internationale Beziehungen*, Wien, 1956 ; E. B. HAAS - A. S. WHITING, *Dynamics of International Relations*, New York, 1956 ; F. H. HARTMANN, *The Relations of Nations*, New York, 1957 ; J. HERZ, *International Politics in the Atomic Age*, New York, 1959 ; CH. O. LERCHE, JR., *Principles of International Politics*, New York, 1956 ; L. A. MILLS - CH. H. McLAUGHLIN, *World Politics in Transition*, New York, 1957 ; H. J. MORGENTHAU, *Politics among Nations*, New York, 1956 ; N. J. PADELFORD, *International Politics*, New York, 1954 ; C. P. SCHLEICHER, *Introduction to International Relations*, New York, 1954 ; R. STRAUSS - HUPÉ - ST. T. POSSONY, *International Relations*, New York, 1950 ; F. L. SCHUMAN, *International Politics*, New York, 1958 ; G. SCHWARZENBERGER, *Power Politics*, London, 1951 ; V. VAN DYKE, *International Politics*, New York, 1957 ; P. Q. WRIGHT, *The Study of International Relations*, New York, 1955.

3. V. à ce sujet, entr'autres : *L'enseignement universitaire des Relations Internationales* (Conférence de Madrid. Institut international de Coopération Intellectuelle. Société des Nations : « Coopération Intellectuelle », nos 68-69, Paris, 1936) ; Conférence des Hautes Études Internationales. II^e session, Prague, 1938 : *Enseignement universitaire des relations internationales*, Paris, 1939 ; G. L. GOODWIN (ed.), *The teaching of international relations*, Oxford, 1951 ; C. A. W. MANNING, *Les sciences*

pour ne pas parler du grand nombre d'enquêtes, de « symposiums », de « tables-rondes » qui ont été consacrés à l'étude et à l'enseignement des Relations internationales : tous ces faits témoignent assez clairement, nous semble-t-il, de la réalité de l'intérêt que l'on porte actuellement à l'étude des Relations internationale.

Quant aux causes, donc, de l'intérêt — on pourrait même dire : de l'engouement — manifesté pour cette étude, elles sont multiples. Les plus importantes nous semblent être, d'une part, l'intérêt croissant que l'on porte aux problèmes de la politique internationale en général, souvent provoqué, et toujours soutenu, par l'importance que les journaux, périodiques, brochures, livres et autres publications, les émissions de la radio et de la télévision, les « actualités cinématographiques » et les réunions publiques de toute sorte assignent aux questions de politique internationale ; la prolifération, aussi, des organisations et institutions internationales et, d'autre part, l'intensification de l'étude des sciences sociales en général, leur progrès sur lesquels, d'ailleurs, l'intérêt accru pour les problèmes de relations internationales n'a certainement pas été sans influence. Pour employer une expression à la mode, on pourrait dire que les relations internationales « polarisent » l'attention du public et que les problèmes de politique intérieure tendent à être dévalués au niveau de politique de « clocher ». C'est-là un phénomène relativement récent. Jusqu'au commencement du XX^e siècle, en effet, les hommes, en général, s'intéressaient davantage aux problèmes de politique intérieure qui touchaient de près leurs intérêts immédiats, qu'aux problèmes de la politique internationale, ces derniers étaient relégués, parmi les problèmes de politique « étrangère » dans le sens littéral de ce mot. Deux guerres mondiales (et la possibilité d'une troisième) ont convaincu les hommes impliqués, de près ou de loin, dans ces tragiques conflagrations que les problèmes de politique interna-

sociales dans l'enseignement supérieur : Relations Internationales (Rapport rédigé pour la Conférence permanente des Hautes Études Internationales). UNESCO, Paris, 1954 ; Brookings Institution, *The International Studies Group : A Report on a Conference on the Teaching of International Relations*. Washington, D.C., 1950 ; J. B. DUROSELLE, *L'étude des Relations Internationales* (Revue Française de Science Politique, Vol. II, 1952) ; G. L. KIRK, *The Study of International Relations*, New York, 1947 ; D. MENDE, *Internationale Beziehungen als Forschungsgegenstand* (Europa Archiv, Nov. 1955) ; CH. F. STRONG, *Teaching for International Understanding*, London, 1952 ; F. A. SONDERMANN, *The Study of International Politics* (« World Politics », Oct. 1957) ; J. GANGE, *University Research on International Affairs*, Washington D.C., 1958 ; Carnegie Endowment for International Peace : *Current research in international affairs*, New York, 1948 ; A. E. ZIMMERN, *The Study of International Relations*, Oxford, 1931 ; E. L. WOODWARD, *The Study of International Relations*, Oxford, 1945.

tionale et, dans un sens plus large, de relations internationales (qui englobent dans leur orbite des questions aussi importantes que celles relatives à la paix et à la guerre), pouvaient avoir une importance plus vitales que les questions de politique locale, régionale ou nationale. Comme l'a très bien dit l'un des meilleurs connaisseurs de l'étude des relations internationales, le Prof. Grayson Kirk, Recteur de Columbia University : « l'ampleur, la complexité et la difficulté de son sujet sont vraiment ahurissantes, mais ses rapports avec la survie de notre civilisation donnent à cette étude une place primordiale dans l'échelle de valeurs des entreprises intellectuelles »⁴.

III

Vu l'hésitation d'un certain nombre de spécialistes de l'étude des Relations Internationales d'entrer, dès à présent, c'est-à-dire au stade d'évolution auquel est arrivé cette nouvelle discipline, dans des controverses épistémologiques, méthodologiques (pour ne pas dire : « eschatologiques »), on peut, d'un côté, être étonné de la quantité et de l'intensité des divergences de vues qui existent toujours à son sujet. Mais on peut, aussi, considérer ces controverses comme précisément la preuve de la vitalité croissante de cette discipline et de l'intérêt qu'on lui porte. Une science qui ne suscite pas de controverses, n'est-elle pas une science morte ?

Les divergences d'opinion portent, nous l'avons dit, sur la définition, la délimitation du sujet (c'est-à-dire du champ d'étude), la « nature », la méthode et l'objectif de cette nouvelle branche de sciences sociales et, enfin, sur sa place dans les sciences sociales ainsi que ses rapports avec les sciences-sœurs ; on l'a accusé, également, de manquer d'« unité systématique » et l'on dit souvent qu'elle oscille constamment entre un objectif « normatif » et « explicatif ». En ce qui concerne tous ces sujets, on accuse les spécialistes de cette étude de manquer de clarté. Par analogie à la procédure pénale anglo-saxonne, nous avons l'intention de « plaider non coupable » sur tous les chefs d'accusation cités, ou, alors, alternativement, plaider « coupable » mais avec de telles circonstances atténuantes que nous espérons emporter un verdict d'acquiescement.

1/ Imprécision quant à la définition de son sujet, certes, mais quelle est la science dont le sujet n'ait pas été défini d'une manière diverse à travers son évolution et selon le spécialiste qui l'étudiait ? Est-ce que la Science Économique s'occupe toujours et exclusivement de « La Richesse des Nations » ? Est-ce la Science Politique dont le sujet n'aurait pas reçu de définition nouvelle depuis Aristote ? ou la Socie-

4. *Op. cit.*, p. 2.

logie dont il existerait une définition qui aurait réuni les suffrages unanimes de tous les sociologues y compris Auguste Comte ?

Il est compréhensible que, dans son enfance, les limites du champ d'étude de cette nouvelle discipline aient été extrêmement vagues. Mais, même tout récemment, un auteur espagnol a donné, dans une étude, ce titre significatif et pirandellesque au chapitre qui s'occupe précisément de la définition du champ d'étude de Relations Internationales : « Une disciplina en busca de su objeto »⁵. Il n'est, dès lors, pas étonnant que lorsqu'en 1919 on a institué, à l'Université du Pays de Galles, une chaire de « Politique internationale », il ait été dit dans l'avis annonçant cette création et décrivant son but qu'elle devait s'occuper de l'« étude des problèmes interdépendants de droit et de politique, de morale et d'économie qui sont représentés dans le projet d'une Société des Nations (sic !) ; cette étude doit encourager une meilleure compréhension des civilisations différentes de la nôtre »⁶.

A peu près vingt ans après que cette définition a été formulée le sujet de la nouvelle discipline commence à se préciser, encore que son objectif, comme on dirait en optique, n'est pas encore complètement mis au point. En effet, nous lisons, dans une publication de l'Institut international de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, datée de 1936, la définition suivante⁷ : « La science (notez que l'on parle déjà de « science » !) des Relations internationales a surtout un caractère descriptif. Elle est un peu dans le genre de l'histoire contemporaine des Nations (notons, en passant, que cette définition — et d'autres semblables — ont ouvert largement la porte à une conception selon laquelle l'étude des Relations internationales équivalait en réalité à une description et commentaire des phénomènes contemporains de la politique internationale, conception qui a fait un tort considérable à l'étude scientifique des Relations internationales. Continuons la définition citée) : et ceci dans tous les domaines (ce « tous les domaines » a également amené de l'eau aux moulins des detracteurs de cette discipline), ceux de l'économie, du commerce, des échanges, du mouvement de la production, des biens, de la monnaie ainsi que dans ceux de la politique et de la culture ». Est-il étonnant que les spécialistes des sciences que l'on vient de mentionner aient considéré que le champ d'étude de cette nouvelle discipline présente une bigarrure extrême, qu'ils aient

5. A. TRUYOL Y SERA, *La teoria de las relaciones internacionales como sociologia* (Revista des Estudios Politicos, Madrid, Nov. - Dic. 1957, p. 293).

6. Cité par H. MORGENTHAU, *International Relations as an Academic Discipline* (dans : « Dilemmas of Politics », Chicago, 1958, p. 89).

7. A. DERYNG, *L'enseignement universitaire des Relations Internationales* (« Coopération Internationale », Nos 68-69, Paris, 1936, p. 33).

attribué plus d'importance à l'hétérogénéité des matières premières de cette discipline qu'au principe directeur et unificateur selon lequel ces dernières étaient rassemblées et qui, pourtant, était clairement indiqué à la fin de la définition citée, où il est dit que : « le facteur unissant les problèmes qui forment la science des Relations Internationales est leur internationalité, c'est à dire le lien qui se crée entre tous les domaines de la vie sociale lorsque cette vie transgresse les limites d'un seul État et influence les relations entre les nations ». D'une façon encore imprécise, certes, nous trouvons, cependant, dans cette définition les linéaments du champ d'étude des Relations Internationales en même temps que la définition de son point focal et principe central.

Cette définition ne s'est affinée que lentement : elle comprend aujourd'hui, *grosso modo*, quatre grands chapitres : 1/ les relations politiques entre États qui, évidemment, constituent le champ d'étude préféré des spécialistes en Relations Internationales ; 2/ celles des attitudes, des actions, des conceptions (mettons, si l'on veut : des doctrines et idéologies) des individus et groupements d'individus qui « transcendent » les frontières géographiques et politiques des États nationaux ; 3/ les courants d'idées et les comportements, individuels et collectifs, qui exercent une influence sur les actions, présentes et futures, d'un État dans la famille des nations et sur les relations internationales en général. 4/ l'étude des institutions et organisations importantes au point de vue des relations internationales (en prenant ici le mot : « institutions » dans un sens assez large pour inclure des organisations ayant leur structure propre en même temps que des procédés institutionnels comme, par exemple, ceux pour le règlement pacifique de conflits internationaux, les procédures de la finance et du commerce international, etc.).

Cet essai de définir le champ d'étude des Relations Internationales — qui, en réalité, est un inventaire ou un catalogue plutôt qu'une définition — montre déjà suffisamment les difficultés qu'ont rencontrées ceux qui se sont attelés à la tâche d'introduire un peu plus d'ordre et de précision dans l'étude des phénomènes compris sous le « chapeau » de Relations internationales. Comme il l'a été dit récemment avec raison : « Définir les Relations internationales en tant qu'objet d'étude est moins facile qu'il ne le paraît au premier abord. Leur multiplicité, leur complexité, la diversité des niveaux auxquels elles s'établissent (entendez-par là : les relations internationales des individus, des groupements d'individus, des États), la variété des activités qu'elles intéressent (économiques, commerciales, financières, intellectuelles, spirituelles, religieuses, scientifiques, politiques, pour n'en mentionner que

quelques unes parmi les plus importantes) défient l'analyse »⁸. Le professeur Chevallier, de l'Université de Paris, s'est acquitté avec l'art du jongleur, nous semble-t-il, de définir ne serait-ce que le cœur même du champ d'étude des relations internationales, en le caractérisant comme le « complexe relationnel international »; il est vrai qu'il a donné ensuite une explication détaillée de cette formule frappante⁹.

S'il nous est permis d'ajouter une définition de plus à la liste déjà longue de celles qui existent en la matière, nous dirions que l'étude des Relations internationales ressortit à une discipline descriptive laquelle, se basant sur des connaissances relevant d'autres disciplines, sociales et naturelles, étudie, dans leur complexité et dans leur globalité, les phénomènes de la vie internationale d'ordre intellectuel, scientifique, spirituel, religieux, social, économique, politique et des domaines connexes. Cette discipline a pour but d'examiner et d'expliquer les facteurs essentiels, les forces profondes, les bases intellectuelles, idéologiques et doctrinales autant que pratiques, des relations entre États, entre peuples, entre individus et groupements d'individus vivant dans les différentes nations ainsi que les règles, les mécanismes et les institutions qui régissent ces relations.

Cette définition, longue, pédante, vaut, nous semble-t-il du moins, ce que peuvent valoir des définitions qui tâchent d'enfermer dans leur étau rigide une matière multiforme, complexe, mouvante et variable. Cependant, cette définition (qui sera probablement à son tour soumise à l'examen microscopique par les spécialistes de la question) a, à notre avis, l'avantage, tout en synthétisant les différents objectifs de l'étude des Relations internationales, de montrer, d'une part, la « complémentarité » de cette nouvelle discipline avec les autres disciplines politiques et sociales (et même avec d'autres sciences) et de signaler, d'autre part, la particularité, le critère, qui distingue cette discipline des autres dont elle est tributaire (et dont, de son côté, elle est l'auxiliaire) : à savoir l'étude des situations *globales* de nature internationale. Mais cette définition pointe aussi, nous semble-t-il, dans la direction du fractionnement pratique de la nouvelle discipline en des disciplines auxiliaires qui, à leur tour, lui sont tributaires, à savoir, par exemple : Politique internationale, Organisation internationale, Administration internationale, Institutions internationales, Psychologie des relations internationales, Philosophie des relations internationales, Relations

8. M. VIRALLY, *Relations Internationales et Science Politique* (dans : Centre de Science Politique de l'Institut d'Études juridiques de Nice : « Les Affaires Étrangères », Paris, 1959, p. 435).

9. Dans : C. A. W. MANNING, *op. cit.*, p. 12.

internationales privées, etc. Ces branches prêtes à se détacher de l'arbre de l'étude des Relations internationales témoignent de sa vigueur et sont prometteuses de riches récoltes. En effet, il paraît incontestable que l'étude des Relations internationales est déjà entrée dans un stade d'évolution marqué à la fois par une tendance aux généralisations et à la spécialisation. Est-elle entrée déjà dans le stade de « science » pleinement constituée ou est-elle encore dans celui de « pré-science » ? C'est la question que nous allons envisager maintenant. Constatons, en terminant ce chapitre de nos investigations que, pendant les quarante ans environ que dure la controverse dont nous avons parlé, pendant que l'on a attaqué cette discipline sous tous les chefs d'accusation que nous avons cités, elle a non seulement vécu, s'est développée et a progressé, mais a même proliféré d'une façon étonnante, ce qui prouve, une fois de plus, la sagesse de l'axiome de Diogène qui, voulant démontrer la théorie du mouvement, et au lieu de se lancer dans de longues explications théoriques, s'est simplement mis à marcher.

2/ La définition que nous venons de donner du champ d'étude de la nouvelle discipline nous permet d'entrer au vif de la controverse épistémologique et d'analyser la « nature » même de cette étude. Il faut avouer qu'une bonne partie des divergences d'opinions, malentendus, erreurs et confusions à ce sujet ont été occasionnés par les pratiquants de cette discipline eux-mêmes. Quelques-uns d'entr'eux — et, faut-il ajouter : parmi les plus éminents — sont allés un peu trop vite en besogne : ils ont revendiqué, trop tôt à notre avis, la qualité de « science » à ce qui ne semble encore être, à l'heure actuelle, qu'un ensemble de connaissances orienté autour d'un centre d'intérêt, ayant son sujet et son objectif propres mais étant toujours dans l'état de pré-science comparable à celui dans lequel se trouvait la science économique à l'époque précédent Adam Smith.

La différence de cette définition de la « nature » de la discipline des Relations internationales d'avec celles de ses spécialistes qui la considèrent déjà comme une science pleinement développée provient probablement, en grande partie, d'une confusion. Confucius enseignait déjà, paraît-il, que le premier devoir des hommes d'État était de définir le sens donné aux mots qu'ils employaient. Combien plus cela devrait-il être vrai des hommes qui s'adonnent aux études et recherches scientifiques. Or, si nous comprenons par science « un ensemble de connaissances coordonnées relatives à un objet déterminé »¹⁰ ou encore « des connaissances vérifiées par l'observation et la pensée logique », alors nous ne croyons pas que l'on puisse contester qu'il convient de

10. V. *La Science Politique contemporaine*, UNESCO, Paris, 1950, p. 4.

donner, dès maintenant, le qualificatif de « science » à la discipline des Relations internationales. Tout dépend évidemment du sens que l'on attribue au mot : « science ». Cependant quant à nous, nous pencherons plutôt vers la solution de prudence et de modestie et parlerons simplement de « *Discipline de Relations internationales* ». Cette discipline, quoique n'ayant pas d'ancêtres aussi vénérables que la Science Politique, a au moins ceci en commun avec les sciences les plus anciennes qu'elle a, comme ces dernières, un but central : la recherche de la vérité, multiforme, complexe et fuyante.

Concentrons encore notre attention à quelques questions épistémologiques et examinons quelle est la méthode de cette discipline et si elle est, déjà, capable de fournir des lois, formuler des théories, susceptible de prévoir l'avenir. Alors que la controverse au sujet de la désignation de « science » ou de « discipline » provient probablement de divergences sémantiques, ou d'ordre terminologique, le problème de la *méthode* et de la capacité de formuler des lois, des théories et des prévisions valables touche à des questions épistémologiques fondamentales et a trait à la « nature » même de notre discipline.

3/ Nous croyons pouvoir disposer brièvement de la « querelle de méthodes » qui nous paraissait toujours quelque peu futile en sciences sociales. En ce domaine chacun prône sa propre méthode, qu'elle soit historique, empirique, analytique ou au contraire déductive. A vrai dire, le choix est grand entre les différentes méthodes en sciences sociales, méthodes en tant que types de données, en tant que procédés techniques, méthodes traditionnelles ou encore conçues d'après des points de vues particuliers. L'enquête récente de l'UNESCO sur les courants de la science politique contemporaine mentionne une vingtaine de différentes méthodes employées dans ces sciences¹¹. Il nous semble que cette querelle de méthodes tient moins à la nature des phénomènes observés qu'à la nature du chercheur. Chaque chercheur emploiera la méthode qui lui paraît la plus appropriée, qu'il trouve être, d'après sa formation, intellectuelle et spirituelle, mais encore d'après son tempérament, la plus appropriée pour arriver à un résultat positif dans ses recherches. Pourvu que ses investigations fructifient le champ de connaissances qu'il cultive. En ce qui nous concerne, et étant donné que sans les connaissances apportées par les différentes sciences sociales, l'étude des Relations internationales ne saurait s'acquitter de sa tâche, nous adoptons une méthode multi-disciplinaire et éclectique, relativiste et pluraliste. De toute façon, ces querelles de méthode n'ont de raison d'être et de signification véritable que si elles font vraiment avancer la con-

11. *Op. cit.*, dans la note précédente, pp. 1 et *passim*.

naissance de la vérité. Or, dans le domaine qui nous occupe, tel ne nous paraît pas être le cas.

4/ D'une plus grande importance pratique nous semble être le fait de savoir si la discipline des Relations internationales est capable de produire déjà de véritables lois et théories susceptibles de prévoir l'avenir; nous considérerons accessoirement la question de savoir s'il faut voir dans cette discipline une « science théorique » ou une « science appliquée », si elle est une « science pure » ou un « art ». Nous touchons ici véritablement au fond de notre problème, à savoir à la « nature » même de cette discipline.

Plus nous nous occupons de l'étude, de recherches et de l'enseignement de Relations internationales et plus nous nous convainquons du fait qu'à l'état actuel de nos connaissances en la matière, une théorie « globale », expliquant les rapports d'ordre causal entre des phénomènes aussi variés, aussi complexes et soumis à des changements continuels, ayant pour acteur principal l'Homme, « cet être essentiellement multiforme, changeant et mouvant » — pour paraphraser la définition de Montaigne — ne peut être qu'une vue de l'esprit dépourvue de valeur pratique et détachée de la réalité concrète. D'ailleurs que signifierait une telle « théorie »? Elle serait, nous dit le Prof. Morgenthau, « une somme, rationnellement ordonnée, de tous les éléments rationnels que le chercheur a trouvé dans le domaine de connaissances qu'il étudie »¹². Cette définition « scientifique » prouve en elle-même, nous semble-t-il, qu'une telle théorie « générale » est difficile à imaginer dans une matière où les éléments « rationnels » ne sont précisément pas les seuls qui entrent en ligne de compte. De telles tentatives d'échafauder des théories globales en matière de Relations Internationales se sont cependant multipliées les dernières années¹³.

Par contre, s'il s'agit de formuler des théories au sujet de « situations » particulières ou même de « constellations de situations » en relations internationales, nous serions déjà moins modestes. Tout dépend, encore une fois, du sens que nous attribuons au mot : « théorie ». Si nous opposons

12. Dans : *The Nature and limits of a Theory of International Relations* (publié dans : R. Fox, ed., *The Theoretical Aspects of International Relations*, Notre Dame, Ind. 1959, p. 21).

13. Cf. entr' autres : J. B. DUROSELLE, *op. cit.*, dans la note 3 ; R. Fox, *op. cit.*, dans la note 12 ; M. A. KAPLAN, *System and process in international politics*, New York, 1957 ; ST. HOFFMAN, *Contemporary Theory in International Relations*, New York, 1960 ; TR. MATHISON, *Methodology in the Study of International Relations*, New York, 1959 ; K. W. THOMPSON, *The Study of Politics* (Review of Politics, Oct. 1952) ; idem : *Toward a Theory of International Politics* (American Political Science Review, Sept. 1955).

simplement : « théorie » à la « pratique » ou si par théorie nous entendons un « ensemble de connaissances purement spéculatives » ou « un effort fait pour organiser et coordonner nos connaissances dans un domaine donné » ou pour « orienter nos recherches et en interpréter les résultats », alors, évidemment, il est tout à fait possible de parler de « théories » en Relations internationales. Mais, si par « théorie » on entend un « ensemble de connaissances donnant l'explication *complète* d'un ordre *global* de faits », capable de formuler de véritables « lois », apte à faire des prévisions valables sur l'avenir — alors nous pensons qu'étant donné la matière même dont s'occupe cette discipline avec l'infinité de facteurs qui entrent en ligne de compte et qui ne sont pas tous susceptibles d'une évaluation mathématique même avec les machines électroniques les plus perfectionnées, étant donné, aussi, les changements incessants des facteurs qui composent la plupart des « situations » et « constellations » en matière de relations internationales, une théorie générale ne semble pas, actuellement du moins, relever de la sphère des possibilités. Répétons cependant que si l'on entend par théorie un « système d'hypothèses capable de guider et de faire avancer nos recherches » alors, encore une fois, notre discipline est déjà largement entrée dans le stade constructif permettant de formuler de telles « théories » (comme celles, par exemple, de l'« équilibre », de la « balance de puissance », de l'« intérêt national », du « pouvoir » en matière internationale, etc.). Cependant, lorsqu'il est question d'avancer une telle explication d'un événement, d'une « situation » ou même d'une « constellation » en matière de relations internationales, ne serait-il pas préférable de parler de « théorèmes » plutôt que de véritables « théories », c'est à dire des propositions, dans le sens de la logique, qui ont besoin d'être démontrées mais qui doivent être abandonnées aussitôt qu'elles se révèlent être incorrectes ou insuffisantes pour expliquer un ensemble de phénomènes. Nous pensons ici aux « propositions » — toujours dans le sens de la logique — faites pour démontrer, par exemple, dans l'impérialisme l'une des forces actives de la politique des grandes puissances au XIX^e siècle ou pour présenter le nationalisme comme l'un des agents moteurs de la politique des États récemment arrivés à l'indépendance, etc. Il va sans dire que des constructions plus hardies comme celles qui voient dans l'« intérêt national » ou dans la quête du « pouvoir » ou encore dans une combinaison de forces matérielles et spirituelles le ressort *principal* et l'explication quasiment *monistique* de la politique internationale entrent dans la catégorie des hypothèses ou théorèmes mentionnés et doivent affronter l'épreuve de la démonstration — à laquelle, est-il nécessaire de l'ajouter, elles ne résistent pas toujours. En effet, si de telles « théories » de Relations internationales, basées sur « l'intérêt national », sur « l'espace vital » ou sur

le « pouvoir », péchaient par un excès de « réalisme » et de « rationalisme » (et qui dit « excès de réalisme » dit « manque de réalisme »), celles construites sur des philosophies de l'histoire comme aussi celles basées sur des conceptions « moralisantes » (comme la « fraternité universelle », en vogue entre les deux guerres mondiales) versaient par trop dans l'idéalisme normatif et dans l'utopie pure. Seul un Toynbee semble s'être élevé assez haut pour pouvoir conjuguer les éléments d'un « approche » réaliste et idéaliste, dépourvu de postulats moraux, en matière de relations internationales.

Il nous semble donc qu'il ne faut pas tomber dans le travers du « scientisme » dans l'étude des Relations internationales et rechercher *per se*, pour ainsi dire l'art pour l'art, la construction de théories, de « systèmes », de lois, faire des prévisions, faire de l'étude des Relations internationales une science déductive, avec ses définitions multiples, ses axiomes, sa méthode propre, car alors on ferait comme cet auteur qui, ayant entrepris une telle tentative¹⁴, a, selon un critique autorisé, « fini par vouloir assimiler les méthodes des sciences sociales à celles des sciences “pures” et s'est trouvé mouvoir dans un univers minéral où les unités de base ont la consistance de planètes dont, les mouvements ont la netteté des lois de l'astronomie »¹⁵, ce qui veut dire que les rapports entre la théorie et la réalité humaine et sociale, nationale et internationale ont été rompus. De telles constructions de l'esprit ne sont pas valables avec des matières premières qui, à l'encontre des sciences naturelles, ne semblent pas admettre de telles régularités, de telles lois et où, au contraire, tout est « πάντα ρεῖ », en constant flux et changement et où notre effort devrait se concentrer — tâche déjà extrêmement ardue — à connaître l'ensemble des facteurs — ou, du moins, un aussi grand nombre que possible de facteurs — qui contribuent à la production d'un phénomène, d'une situation ou d'une constellation donnée de Relations internationales. Car, ainsi qu'il a été très bien remarqué : « dans les sciences sociales, les régularités ne se révèlent qu'au niveau global »¹⁶. N'oublions pas non plus le « memento » lancé, il y a vingt-trois siècles par Aristote à ceux qui s'occupent de science politique : « Tâcher d'atteindre dans chaque catégorie de choses examinées ce degré de précision qui est compatible avec la nature des choses ». D'ailleurs, on peut se demander qu'est ce qui est plus important dans notre discipline : de construire des « systèmes » ou de comprendre la réalité sociale dans toute sa complexité ?

14. V. M. A. KAPLAN, *op. cit.*, dans la note 13.

15. V. ST. HOFFMAN, dans « Revue Française de Science Politique », Dec. 1959, p. 1070.

16. R. ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, 1948, p. 227.

Ce que nous avons dit n'exclut nullement l'application, dans des domaines bien choisis et soigneusement circonscrits, de la « recherche opérationnelle », de la sociométrie, de la psychométrie ou encore, l'application de la méthode dite des « types » ou « modèles » sociologiques (d'autant plus à leur place ici que la complexité des phénomènes et l'impossibilité d'embrasser d'un coup le *tout* y contraint pour ainsi dire le chercheur) ; ce qui a d'ailleurs permis d'arriver à des résultats intéressants par exemple dans la recherche du mécanisme des « décisions » en matière de politique internationale¹⁷ ou dans l'analyse des « groupes de pressions » internationales ou encore dans l'application des résultats des sciences du « comportement humain » à l'étude des relations internationales.

5/ Nous en venons maintenant à l'examen de la place qu'occupe l'étude des Relations internationales dans l'ensemble des sciences politiques et des sciences sociales.

La première question à traiter à ce sujet — et qui a été traitée *ad infinitum* — est celle de l'« autonomie » de cette nouvelle discipline : nous ne nous y arrêterons que juste le temps d'indiquer combien mal posée nous semble cette question à laquelle on a dépensé des flots d'encre et d'intelligence. La controverse, ici, encore une fois, repose sur un malentendu sémantique du terme : « autonomie », qui a un sens précis en science politique mais qui, transposé dans le domaine épistémologique, n'a à peu près aucun sens. En effet si par « autonomie » d'une science ou d'une discipline on comprend, d'après Littré, ce « qui se dirige soi-même d'après sa propre loi », alors c'est un véritable contresens d'en parler en sciences sociales en général et en sciences politiques en particulier. Une véritable « autonomie » en matière de sciences n'existe d'ailleurs pas et ne peut pas exister à notre avis : les différentes sciences — toutes les sciences — n'étant que l'examen scientifique des différentes catégories de la connaissance humaine.

La réponse à la question de savoir quelle est la place de l'étude des Relations internationales dans l'aéropage des sciences politiques et des sciences sociales découle clairement, nous semble-t-il, de ce que nous avons dit jusqu'à présent. Du fait, indéniable, que cette discipline emprunte ses matières premières à d'autres sciences et les ordonne autour d'un principe directeur, quelques auteurs ont conclu qu'elle est une simple discipline de « recomposition »¹⁸. Nous ne saurions nous rallier

17. V. par exemple : R. C. SNYDER, H. W. BRUCK and B. SAPIN, *Decision-making as an approach to the Study of International Politics* (multigr.), Princeton University, 1954.

18. VIRALLY, *op. cit.*, p. 446.

à cette manière de voir qui abaisserait cette discipline au niveau d'un kaleïdoscope dont la seule originalité consisterait dans une combinaison fortuite d'éléments disparates. L'originalité de cette étude nous semble au contraire être clairement démontrée par la présence d'un principe ordonnateur et de la manière globale dont elle groupe ses emprunts à d'autres sciences. Certes, celui qui pratique cette discipline devrait avoir des connaissances multi-disciplinaires sinon encyclopédiques, ou du moins un « intérêt encyclopédique » et une connaissance assez approfondie des autres sciences auxiliaires pour qu'il puisse facilement trouver les « matières premières » dont il a besoin. Cependant, plutôt qu'à celui du maçon qui ajuste des briques les unes à côté des autres, le rôle du spécialiste des relations internationales ressemble à celui d'un chimiste ou d'un physicien qui, mettant en contact, d'après les principes propres à sa science, des éléments disparates arrive à des découvertes (ou, disons plus modestement : à de nouvelles connaissances). Mais, surtout, ne poussons pas trop loin d'éventuelles similitudes avec les sciences naturelles, qui sont capables d'expérimentation (alors que l'étude des relations internationales ne peut le faire que dans des cas rares et minutieusement circonscrits) et qui, elles, peuvent opérer avec des éléments permettant des permutations et combinaisons en nombre quasiment infini, alors que les sciences politiques ont pour matière première la plus importante : l'Homme, dont les actions et relations ne permettent que des formes d'association en nombre assez restreint.

Pour en revenir à la place qu'occupe cette discipline dans l'ensemble des sciences sociales, l'on peut dire, il est vrai, qu'il se manifestait pas mal de jalousie, d'« impérialisme scientifique » (pour curieuse que puisse paraître cette expression) dans la question de savoir si cette nouvelle branche de sciences sociales ne constituait pas au fond une duplication avec la tâche dévolue aux sciences-sœurs. « Les Relations internationales méritent-elles de constituer en elles-mêmes une discipline distincte » ? telle a été la question débattue *ad nauseam*. Hâtons-nous d'ajouter que cette jalousie et cet « impérialisme » ne sont pas à sens unique et se retrouvent, hélas, également chez certains tenants de la nouvelle discipline dotés d'un esprit par trop possessif. C'est ainsi que l'on pouvait lire tout récemment encore que « le rôle architectonique qu'Aristote attribuait à la science de la *πόλις* appartient aujourd'hui à celle des Relations Internationales »¹⁹. Cependant, aussi, un certain nombre de spécialistes des sciences sociales plus anciennes se demandaient si l'on ne pouvait pas étudier les problèmes de Relations internationales dans le cadre de ces disciplines qui leur semblaient lui être

19. ST. HOFFMAN, *op. cit.*, p. 4.

les plus apparentées, à savoir l'histoire diplomatique, le droit international, la science politique et la sociologie.

a/ Écartons immédiatement l'histoire, étant donné que les premiers représentants de cette nouvelle discipline étaient précisément d'éminents historiens comme Zimmern, Webster, Manning, Woodward et d'autres, qui se sont rendu compte que les problèmes spécifiques dont s'occupe cette nouvelle discipline ne peuvent pas être convenablement traités dans le cadre traditionnel de la science de l'histoire. C'étaient précisément ces historiens-là qui, en créant la discipline des Relations internationales, ont fait éclater ce que l'on a considéré comme une véritable « révolte intellectuelle » et ont manifesté par là leur impatience des méthodes traditionnelles de traiter les problèmes internationaux. Il va sans dire que l'étude des relations internationales ne saurait se passer des enseignements de l'histoire, mais il est aussi évident que l'intérêt de ceux qui la cultivent va au-delà du *passé*, dans lequel ils ne cherchent que des points d'appui pour mieux comprendre le présent et scruter l'avenir. Alors que la science historique s'occupe surtout du côté « événementiel » des phénomènes sociaux ²⁰, l'étude de Relations internationales tâche de pénétrer plus profondément dans le mécanisme et dans l'analyse sociologique d'une constellation « globale » en matière de Relations internationales.

b/ L'explication — car on ne saurait parler de controverse — avec les spécialistes de la Science Politique a été également sans heurt, encore que l'on ait pu parler, récemment encore, de l'« impérialisme de la science politique » ²¹ et que l'on ait pu lire à cet égard, tout récemment aussi, l'observation curieuse que voici : « A quelques années de distance, la « science » des Relations internationales rencontre les obstacles qu'a du surmonter la Science politique. Celle-ci s'était trouvée aux prises avec le droit constitutionnel et l'histoire politique ... Ce sont aujourd'hui le droit international et l'histoire diplomatique qu'on pousse en avant pour boucher le passage, mais il s'y ajoute la science politique elle-même. La revendication de cette dernière est d'autant plus dangereuse qu'elle se dit plus « moderne », représentant un point de vue qui doit être celui-là même de toute étude de Relations internationales » ²². Certes, la Science Politique est très près de la discipline des Relations internationales, dont elle constitue à la fois un ancêtre vénérable et un contemporain extrêmement vigoureux. Sans vouloir nous engager ici dans la controverse que la distinction grammaticale entre « science politique » (au sin-

20. VIRALLY, *op. cit.*

21. C. A. W. MANNING, *op. cit.*, p. 77.

22. VIRALLY, *op. cit.*, p. 434.

gulier) et « sciences politiques » (au pluriel) a si souvent provoquée, nous pouvons néanmoins dire que la discipline des Relations internationales forme une branche distincte des sciences politiques. La question : laquelle des deux influence l'autre, les phénomènes étudiés par la science politique ou ceux étudiés par la discipline des Relations internationales, est aussi oiseuse que celle concernant la prédominance de n'importe quelle branche des sciences sociales par rapport aux autres branches, mais, évidemment, la « complémentarité » n'est nulle part aussi manifeste qu'entre le champ d'étude de la Science Politique et celui des Relations Internationales ²³.

c/ Les rapports réciproques de la science du droit international et de la discipline des Relations internationales semblent déjà plus difficiles à définir. Que les relations entre ces deux disciplines soient, historiquement parlant, étroites, point n'est besoin de le prouver longuement. Il n'y a qu'à penser que Jeremy Bentham, à la fin du XVIII^e siècle, a forgé le mot « international » pour, précisément, désigner une branche de la science *juridique* et que le premier enseignement académique, du moins en Grande-Bretagne, consacré aux connaissances que nous désignons aujourd'hui sous l'étiquette : « international » était celui établi à l'*All Soul's College* à Oxford en 1858 sous le titre de « Droit et Diplomatie internationaux » ²⁴. Dans l'un des premiers manuels de Relations internationales ²⁵, l'auteur déclare de vouloir commencer l'étude des phénomènes de Relations internationales là « où celle du droit international se termine » (leaves off), mais il ajoute : « L'hypothèse à la base de laquelle j'ai procédé dans cette étude est celle de l'existence d'un champ d'étude des Relations internationales qui est aussi distincte de celle du droit international que l'est l'étude du « Government » (droit public) de celle du droit constitutionnel ». Dans le « symposium » dont nous avons fait mention en commençant ²⁶, le Prof. Guggenheim, après une analyse très poussée des données du problème, a conclu qu'en regardant les choses de plus près, l'étude à laquelle se livre la discipline des Relations internationales « coïncide avec la science du droit international public ». La première, dit-il, peut « apporter une contribution utile à ceux qui cherchent à comprendre les fondements de la civilisation contemporaine et les possibilités de son évolution future » mais ne peut pas être considérée comme une discipline « autonome » mais tout au plus comme une « étude spéciale » dont l'existence est étroitement

23. V. à cet égard : C. A. W. MANNING, *op. cit.*, pp. 77 et *passim* ; J. MEYNAUD, *Introduction à la Science Politique*, Paris, 1959, pp. 225 et *passim*.

24. V. E. L. WOODWARD, *op. cit.*, p. 5.

25. R. L. BUELL, *International Relations*, New York, 1925, p. VII.

26. *Op. cit.*, dans la note 1.

liée à celle de la science du droit international. Le Prof. Guggenheim a basé son argumentation sur l'axiome qu'il serait faux de penser que l'on puisse examiner les phénomènes des Relations internationales du point de vue, d'une part, *juridique et normative* — dont s'occupe la science du Droit International — et du point de vue, d'autre part, « *sociologico-descriptive-explicative* ».

A part l'argument relatif à une discipline « autonome » — la science du droit international l'est-elle entièrement ? — les arguments avancés par le Prof. Guggenheim il y a vingt ans ont été envisagés en son temps par le Prof. Potter dans le même volume que nous avons cité — mais ils n'ont pas été, à notre avis, véritablement réfutés, étant donné, précisément, la divergence de vues sur ce que l'on peut considérer comme une science véritablement « autonome ». Par contre, cet échange d'idées entre deux internationalistes également distingués a produit, nous semble-t-il, un effet d'introspection chez nombre de spécialistes en droit international qui, à la suite du Prof. Guggenheim, se sont mis, davantage qu'ils ne l'ont fait auparavant, à pousser l'étude sociologique des phénomènes qui sont à la base des normes juridiques qui constituent le véritable champ d'investigation de la science du droit international. Cette tendance-là n'a pas été d'ailleurs entièrement nouvelle : pensons, entr'autres, aux œuvres de Max Huber, de Dietrich Schindler et d'Alfred von Verdross, mais elle a eu comme conséquence de fructifier singulièrement l'étude du droit international et a produit des œuvres de grande valeur dans le domaine de la sociologie du droit international comme celles, entr'autres, du Prof. Guggenheim lui-même, des Professeurs Blühdorn, Schwarzenberger, Virally et de Visscher. Laissant, encore une fois, de côté la controverse, à notre avis, peu féconde, de savoir si l'étude des Relations internationales est une discipline « autonome » ou « auxiliaire », ou une « étude spéciale », on peut se demander, avec d'éminents juristes-internationalistes d'ailleurs — si la science du droit international — pas plus que les autres sciences sociales — peut s'occuper à côté, et en plus, de la grande charge qu'elle assume déjà, des problèmes dont s'occupe la discipline des Relations Internationales et d'où les « normes juridiques » sont quelques-fois absolument absentes (ou alors n'y ont que des rapports aussi lointains que la théologie à la zoologie à travers l'arche de Noé). Et, d'ailleurs, d'autres sciences sociales, comme notamment la Science Politique et, surtout, comme nous allons le voir, la Sociologie pourraient avoir la même prétention de considérer l'étude des phénomènes dont s'occupe la discipline des Relations internationales comme étant « auxiliaire » à leur propre discipline. On peut se demander d'ailleurs laquelle des sciences politiques ou sociales traditionnelles pourrait, à elle seule, traiter des problèmes aussi com-

plexes comme ceux par exemple des « états de tension internationale » ou de « conflits internationaux », de leurs causes et de leur mécanisme, alors que des « matières premières » de tant de sciences sociales y entrent en jeu — si ce n'est une discipline qui prend une vision « globale » de ces phénomènes ?

d/ Les relations internationales étant une des formes de relations entre groupements humains, c'est évidemment la sociologie qui serait la plus autorisée à assumer la tâche que nous venons d'esquisser. A notre connaissance, elle n'a jamais formulée de pareille prétention, par modestie peut-être, par noblesse aussi, mais surtout parce que la fragmentation de la Sociologie en de branches distinctes est considérée par ses spécialistes mêmes comme étant précisément l'un de ses buts et, aussi, l'un des résultats des progrès de la recherche sociologique²⁷. En effet, si « l'objet de la sociologie est l'étude de l'organisation de grands ensembles sociaux » et si « l'objet de l'observation sociologique est l'observation faite sur le vif de rapports sociaux »²⁷, alors on pourrait considérer l'étude des relations internationales comme l'étude sociologique des phénomènes essentiels, du mécanisme et de l'organisation de la vie, de la société et de la politique internationales, de leur psychologie et de leur philosophie, étant donné encore une fois que qui dit : « sociologie » dit, nous semble-t-il, l'étude de l'ensemble des phénomènes sociaux, se référant, ici, aux relations internationales. Aussi bien, le professeur Bernard qui, il y a vingt-cinq ans déjà, a publié un excellent opuscule intitulé : *Sociology and the Study of International Relations*²⁸, peut considérer aujourd'hui que le but qu'il a esquissé est atteint et que l'étude des relations internationales s'est constituée en une branche distincte de la Sociologie.

6/ Dans l'étude des Relations internationales, il s'agit donc, comme l'a bien caractérisé le Prof. Duroselle, « d'un ensemble de phénomènes spécifiques, méritant d'être l'objet d'une étude particulière »²⁹. Branche distincte, discipline spécialisée (mais non pas « autonome » et « indépen-

27. M. R. BEHRENDT, professeur de sociologie à l'Université de Berne dans la leçon inaugurale de son enseignement (*Der Beitrag der Soziologie zum Verständniss internationaler Probleme*, dans « Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik », Juni 1955) a très bien montré la contribution que la sociologie est capable de faire à l'étude des problèmes internationaux. Cf. aussi : F. Gross, *The Sociology of International Relations* (« International Social Science Journal », Vol. XII, UNESCO, Paris, 1960).

27a. D'après les définitions données par M. ROGER GIROD, professeur de sociologie à l'Université de Genève, lors du « colloque de sociologues de langue française » tenue à Genève, en 1960.

28. St. Louis, 1934.

29. *Op. cit.*, p. 678.

dante »), cette étude est tributaire de toutes les sciences sociales (et de quelques sciences naturelles), comme ces dernières sont, à leur tour, tributaires des résultats de l'étude des Relations internationales. C'est dans cette « complémentarité » (et non dans d'indépendance ou l'autonomie d'aucune d'elles) que réside l'une des caractéristiques essentielles des sciences sociales. D'ailleurs, s'il nous est permis d'employer ici par analogie le terme : « écologie » (usité surtout en zoologie et en botanique pour désigner l'étude des inter-relations entre organismes vivants), nous dirions que l'« écologie » des sciences sociales n'a pas encore été suffisamment explorée : elle peut pourtant amener à des constatations et apporter des solutions intéressantes à de nombreux problèmes épistémologiques des sciences sociales.

IV

Ayant ainsi considéré les différents domaines de la controverse épistémologique et méthodologique de l'étude des relations internationales, il nous reste à traiter la question la plus délicate entre toutes mais, chose curieuse, la moins controversée, à savoir le *but*, l'objectif de cette nouvelle discipline.

Le Prof. Renouvin les a déjà bien caractérisés ces buts, nous semble-t-il, lorsque, se plaçant au point de vue quelque peu limitatif de l'historien, il a dit que « l'étude des Relations internationales ne se propose ni d'établir des « lois historiques » ni de formuler des leçons : elle se borne à essayer de comprendre le jeu complexe des causes qui ont amené les grandes transformations du monde ». Si nous incorporons à cette définition celle que nous-mêmes avons tâché de donner du champ d'étude de cette discipline, si nous l'étendons, aussi, pour inclure le mécanisme complexe et l'aspect global des relations internationales non seulement du passé, mais aussi du présent avec une vue prospective sur les tendances de l'avenir, nous pouvons accepter la définition du Prof. Renouvin quant aux véritables buts de notre discipline.

Lorsque nous en venons, cependant, aux buts médiats et plus lointains, plus profonds aussi, de cette discipline, c'est là que la confusion — la nôtre y comprise, avouons-le — paraît, si nous osons dire, le plus clairement. Pouvons-nous nous contenter d'une discipline purement descriptive, constatative, analytique et empirique ou doit-elle se fixer des buts plus précis à atteindre, doit-elle avoir — pour employer, par analogie un terme surtout familier à la théologie et à la philosophie morale — un sens « eschatologique » ?

Le Prof. Quincy Wright, vétérinaire de la recherche scientifique en matière de Relations internationales, fixe, dans son ouvrage aux buts

ambitieux, intitulé : *The Study of International Relations*³⁰, les quatre objectifs suivants à cette recherche et à son enseignement : « amélioration de l'esprit civique, amélioration des élites, développement de la compétence professionnelle et accroissement du savoir humain ». Nous proposons de renverser la hiérarchie des buts assignés par le Prof. Wright à notre discipline et de lui reconnaître comme but principal celui de toute recherche scientifique, à savoir l'accroissement de nos connaissances dans le domaine que nous avons tâché de définir et, bien entendu, la recherche de la vérité. *Mais : de quelle vérité ?*

Car il va sans dire que, comme dans toutes les sciences sociales, cette vérité sera multiforme et prendra probablement un aspect différent selon le chercheur qui se consacre à sa recherche, selon ses doctrines préférées. Écartons, pour l'instant, l'aspect « eschatologique » de notre problème et voyons d'abord si notre discipline doit être considérée comme étant purement « théorique » ou comme une discipline « appliquée » ou un « art ». Avec les mêmes hésitations que nous avons exprimées lorsque nous avons parlé de la « nature » de cette discipline, nous pensons qu'elle doit être considérée comme une discipline théorique — de recherche pure — *et* comme une discipline appliquée dont les résultats peuvent être mis à profit par ses artisans, hommes politiques, diplomates et toute la cohorte des « usagers » des connaissances dont elle s'occupe et des résultats auxquels elle arrive — *à la condition indispensable* toutefois qu'il en soit fait un usage plein de *modération* et de *prudence*, qui n'oublie jamais la complexité, la globalité et, aussi, la « changeabilité » des phénomènes de base dont s'occupe cette discipline, non plus d'ailleurs le fait que, si elle peut définir des tendances d'une évolution possible, elle n'est par contre pas capable de formuler des « lois » et de prévoir exactement l'avenir. Cette prévision prophétique de l'avenir, il faut la laisser — peut-être à regret — aux Jules Verne, aux H. G. Wells et aux Aldous Huxley qui s'intéresseront aux problèmes des relations internationales.

Plus difficile nous semble être la réponse à la question de savoir dans quelle mesure cette discipline doit être comprise comme ayant des buts purement descriptifs, analytiques ou de buts, aussi, normatifs. A notre avis, le spécialiste des Relations internationales devrait s'en tenir à une vue *constatative* des phénomènes de sa discipline, une conception normative « moralisante » nous paraît être aussi peu idoine à cette branche de connaissances qu'une conception purement « légalistique ». Un savant « engagé » nous semble d'ailleurs être une contradiction dans les termes. Rien n'a pu autant contribuer à discréditer cette discipline

30. New York, p. 570 *et passim*, V. aussi : F. S. DUNN, *The Scope of International Relations* (« World Politics », Oct. 1948).

dans l'estime de ceux qui pratiquent les disciplines-sœurs que le vernis « normatif » que les premières écoles de cette jeune discipline ont donné aux constatations positives qu'elles ont faites. La première de ces écoles, surtout, laquelle a vu, classé et expliqué les phénomènes internationaux en fonction de l'image — et du postulat — d'une « Société internationale » future, dotée d'un esprit de « fraternité mondiale », telle que la prênaient dans l'entre-deux guerres bon nombre de spécialistes de cette discipline ; puis les « écoles » qui, s'opposant à l'idéalisme naïvement utopique de cette première école, ont vu tantôt dans la conception de l'« espace vital », tantôt dans l'« intérêt national » étroitement conçu ou encore dans la recherche de « puissance » le but principal de l'étude des relations internationales. Nous pensons l'avoir déjà dit que ramener à un but central, quasiment monistique, tous les phénomènes des relations internationales ne peut que fausser la photographie que cette discipline est capable de donner des phénomènes qu'elle est censée étudier. Que l'étude objective des relations internationales puisse cependant avoir également des buts extra-scientifiques a été très bien mis en lumière, nous semble-t-il, lors de l'inauguration, en 1927, de l'Institut universitaire de Hautes Études Internationales de Genève à laquelle nous avons eu le privilège d'assister et au cours de laquelle notre éminent maître, feu le Prof. William Rappard a rappelé que cette discipline, en tant que branche scientifique, ne peut avoir d'autre but que la recherche de la vérité, alors que le co-directeur du même Institut, le Prof. Paul Mantoux, a montré que cette étude peut très bien avoir, aussi, pour but, *extra-scientifique* il est vrai, de promouvoir la compréhension internationale et, partant, la paix.

V

Le spécialiste de l'étude des Relations Internationales et, surtout, celui qui l'enseigne, ne peut être assez prudent dans la fixation des finalités de sa discipline. Les Relations Internationales étant l'étude des rapports humains, individuels et collectifs, qui transcendent les frontières et institutions nationales, les jugements de valeur sont, il est vrai, difficiles à éviter si l'on ne veut pas tomber dans l'ennui mortel — qui n'est pas nécessairement scientifique. Cependant, le chercheur qui se voue à l'étude des phénomènes de Relations internationales doit avoir une tournure d'esprit spéciale, éviter tout ce qui peut obstruer sa connaissance de la réalité et obnubiler son jugement : il doit, surtout, acquérir — nous allions dire : conquérir — de haute lutte l'*objectivité* qui est la *conditio sine qua non* requise de tous ceux qui s'occupent de sciences sociales mais qui est particulièrement difficile à acquérir dans le domaine de l'étude des Relations internationales. Dans ce domaine le

chercheur et l'enseignant doit apprendre à s'évader d'une prison qui est ceinte de pans de murailles successifs. Il doit surmonter ses propres préventions, préjugés et préférences, les uns physiques et biologiques, tenant à la naissance, à l'hérédité, à la nature même de l'homme, les autres provenant du milieu, de l'éducation, ou qui tiennent aux conceptions, préférences et préventions, nationales, régionales et locales, au milieu social, au milieu professionnel, à ses propres doctrines et idéologies, à sa formation intellectuelle et spirituelle : en un mot, il doit faire son « Γνωθὶ σαυτὸν » pour constater quel correctif il devra apporter à ses jugements de valeur. S'il est de nationalité suisse, française ou égyptienne, de religion chrétienne, juive ou musulmane ou encore athéiste, s'il est d'opinion politique socialiste, communiste ou démocrate et libérale : il doit se rendre compte dans quelle mesure sa nationalité, sa religion, sa profession, ses doctrines philosophiques et politiques préférées sont de nature à altérer ou même simplement à influencer son objectivité, son jugement. Faut-il donc que celui qui pratique cette discipline soit un être « ni chair ni poisson », qu'il n'ait aucune conviction, qu'il ne possède « aucun signe particulier » comme il est dit dans les passeports, qu'il ne formule aucun postulat moral, qu'il ne conçoive aucun « idéal » ? Certes : non, quoiqu'il faut tout de suite dire qu'un être passionné ne fera probablement jamais un homme voué à la recherche de la vérité et qu'il est encore plus difficile à imaginer dans cette branche de connaissances. Avoir, en tant qu'homme et citoyen, des convictions politiques, religieuses et philosophiques est, certes, tout naturel, mais celui qui s'adonne à l'étude des Relations internationales doit se débarrasser de toutes les préventions que nous avons mentionnées.

VI

Ceci dit, nous croyons, en conclusion, que l'étude des Relations internationales est une excellente école de civisme. Il est, en effet, faux de prétendre que cette étude inspire un esprit antipatriotique et gratuitement cosmopolite. Au contraire : « la vision universaliste des faits politiques n'exclut pas, mais renforce plutôt le patriotisme »³¹. Et un homme que personne n'accusera de n'avoir pas été un bon patriote, le Général Marshall, en recevant, en 1953, le Prix Nobel de la Paix, a déclaré que l'on devrait introduire « l'étude des Relations internationales à tous les échelons de l'enseignement, car elle enseigne le véritable esprit de civisme ».

En effet, l'étude des Relations internationales permet d'acquérir une perspective globale, mondiale des problèmes que beaucoup, encore,

31. C. A. W. MANNING, *op. cit.*, p. 71.

considèrent du point de vue national et particulier. Il serait puéril de vouloir opposer cette perspective à celui du sentiment patriotique, car l'étude en question a précisément comme l'un de ses buts d'éclairer les hommes sur les problèmes de leur patrie considérés en corrélation avec les problèmes d'autres nations et avec la réalité internationale ; de montrer comment on peut servir le mieux les intérêts de sa propre nation en faisant en même temps progresser les intérêts de la communauté internationale.

Mais l'étude des relations internationales, à notre avis, ouvre aussi, une porte vers l'acquisition de cette culture générale que des esprits élevés estiment devoir être — ou, plutôt, continuer à devoir être — dans notre époque d'ultra-spécialisation, l'un des devoirs de nos Universités³². En effet, l'on peut considérer que cette étude, ouvrant tout grand les yeux de l'observateur sur la réalité sociale, dans son aspect et dans sa complexité mondiale, est une excellente méthode, à côté des études classiques et humanistes, de surmonter le danger croissant de la spécialisation, qui tend à abaisser de plus en plus les études universitaires au niveau d'une instruction purement et matérialistiquement professionnelle.

VII

En conclusion, donc, il nous semble que l'on peut à juste titre avancer la proposition qu'objet de recherche scientifique, discipline récemment détachée de l'arbre commun des sciences politiques et des sciences sociales, matière de formation professionnelle, ayant la qualité extra-scientifique de contribuer au raffermissement de l'esprit civique et du sens de la collaboration internationale, l'étude des Relations internationales constitue désormais une discipline importante des sciences sociales.

32. A. BABEL, *L'Université a-t-elle failli à sa mission ?* Genève, 1944 ; idem, *Le levain dans la pâte*, Genève, 1952.